

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1975)  
**Heft:** 314

**Artikel:** Dites  
**Autor:** Trolliet, Gilbert  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1028596>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

disposent de 537 hectares seulement en territoire genevois.

Le pôle genevois est largement sous-utilisé en ce qui concerne l'infrastructure hospitalière, scolaire et culturelle. La frontière suscite des investissements qui font double emploi, donc des gaspillages au niveau régional. Le diagnostic est donc largement négatif et il faut ajouter qu'une meilleure organisation de la région, un développement harmonieux de ses parties se heurtent aux limites de la souveraineté nationale. Seul un transfert d'une portion au moins de cette souveraineté pourrait donner vie aux régions transnationales.

## ANNEXE

### Parmi les premières victimes de la «crise»

109 000 travailleurs frontaliers en Suisse en 1974 ! Soit 39 000 Italiens, 45 000 Français (dont 23 000 à Genève !), 10 000 Allemands et 7 000 Autrichiens et autres nationalités (l'Allemagne de l'Ouest accueille 90 000 de ces travailleurs, le Luxembourg plus de 11 000...). Il est évident que de tels totaux supposent des problèmes de coexistence importants. Et de fait, la stagnation de l'économie aidant, la plupart des « communautés » de travailleurs étrangers existantes se trouvent dans une situation précaire.

A la fin de l'année passée se tenait le dixième congrès du groupement des travailleurs frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie (9951 adhérents en 1974 contre 4333 l'année précédente : un regain d'audience qui est aussi le signe de difficultés accrues rencontrées par les frontaliers sur le front de l'emploi, notamment). En complément de l'étude dont nous donnons des reflets ci-dessus, il est intéressant de rappeler la motion qui donna le ton du congrès (l'action du Groupement se développera à l'avenir dans trois secteurs principaux : la sécurité devant les risques économiques, la sécurité devant la maladie et la sécurité devant la vieillesse) :

(...) « Nous engageons vivement le Groupement à rester très vigilant, en particulier sur les points ci-après :

— L'affiliation des travailleurs frontaliers au régime maladie de la Sécurité sociale, moyennant une cotisation dont le montant reste à définir, la généralisation de l'assurance Sécurité sociale volontaire ne pouvant donner satisfaction aux frontaliers (tarifs trop élevés).

— L'affiliation des frontaliers au Fonds national de garantie de l'emploi.

— La signature et la ratification rapide de la convention sur l'assurance invalidité maladie avec effets rétroactifs.

— La création d'un statut du travailleur frontalier; dans l'immédiat, la parution du côté français, d'un guide du travailleur frontalier, complément du guide genevois.

» Les délégués mandatent la commission administrative et le bureau du Groupement pour obtenir :

— La création d'une caisse complémentaire du chômage.

— L'extension rapide de l'allocation de formation professionnelle suisse pour les enfants des frontaliers poursuivant leurs études ou apprentissage en France.

» Les délégués mandatent également la nouvelle direction afin de faire prévaloir une politique d'organisation régionale fondée sur les priorités suivantes :

— L'unification des secteurs sanitaires et hospitaliers franco-genevois.

— L'accélération de la construction de crèches et de garderies d'enfants.

— Le développement d'une politique commune de transport en commun.

— La redéfinition d'une politique de l'habitat social.

— Le développement d'une politique d'aménagement et d'implantation industriels fondée sur le système d'incitation financière publique et sur la planification concertée en collaboration étroite avec Genève.

» Ces derniers points intéressent l'ensemble des

travailleurs de la région frontalière travaillant en France ou en Suisse, la direction du Groupement devra agir en collaboration avec les organisations syndicales françaises. »

Ces derniers mois, les frontaliers de toutes les zones frontières se sont manifestés par des revendications de plus en plus « dures » et précises. Ainsi les frontaliers des régions italiennes limitrophes du Tessin qui mettent l'accent à la fois sur la garantie de l'emploi (selon les statistiques, dans le haut et le centre de la région du lac de Côme, existent tout au plus 5000 places de travail pour une population de 55 000 habitants, alors que 7000 personnes en provenance de cette région vont travailler tous les jours en Suisse) et sur le problème de l'assurance-maladie pour les chômeurs (la garantie de l'assurance-maladie est automatiquement supprimée au frontalier lorsque son permis de travail pour la Suisse est supprimé). Ainsi les travailleurs frontaliers domiciliés dans le Doubs qui se sont vus touchés en première ligne par la diminution des postes de travail dans nombre d'entreprises horlogères, qu'elles soient jurassiennes ou neuchâteloises.

### Dites

Sans vertige, vous qui fûtes

Permanence, vérité,

Dites sur un air de flûte

Comment s'exalte l'été;

Comment les tiges, les graines,

Dénouant la pesanteur,

Font les roses souveraines

Sous un masque de langueur...

Comment l'ombre est consumée

Sitôt le jour, et comment

La Gloire fut allumée

A la cime du tourment.

Gilbert Trolliet